

Quelle régulation pour les services du cloud ?



© 2024 Les Echos Publishing

L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) s'est vu confier une nouvelle mission par la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN) du 21 mai 2024. Elle est appelée à faire des propositions pour réguler l'économie de la donnée et les services d'informatique en nuage (cloud), en anticipation du règlement européen sur les données (Data Act). Pour mener à bien cette mission, elle a échangé avec différents acteurs de la chaîne de valeur des services cloud et avec des entreprises utilisatrices.

Un nouvel encadrement tarifaire et technique

L'Arcep vient également de lancer une consultation publique afin de recueillir l'avis de tous les types d'acteurs concernés par l'utilisation de services cloud (par exemple, des fournisseurs de services cloud, des intégrateurs, des gestionnaires d'infrastructures, des utilisateurs professionnels...). Objectifs : simplifier la démarche de changement de fournisseur et faciliter le recours simultané à plusieurs fournisseurs (multi-cloud) grâce à un nouvel encadrement tarifaire et technique.

Pour consulter le document soumis à consultation :

www.arcep.fr

© 2024 Les Echos Publishing